

MÉMOIRE

IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Je m'appelle Marie-Louis Plourde, je suis producteur agricole de Cacouna et propriétaire d'une ferme laitière avec mon frère Daniel.

Je suis aussi impliqué au niveau du syndicalisme agricole étant vice-président de mon syndicat de base et membre du comité consultatif de la MRC de Rivière-du-Loup depuis le début.

A priori, je veux tout d'abord vous mentionner que je suis d'accord avec le principe d'énergie éolienne en autant qu'il soit bien fait. C'est cependant ce qui m'amène à me questionner sur le projet actuel, c'est le promoteur lui-même. Personnellement, je questionne le promoteur sur leur approche avec les producteurs et les propriétaires terriens. Je trouve qu'ils sont peu respectueux de la population.

On aurait pu être des partenaires et se donner des conditions gagnantes. D'ailleurs selon **ce que j'ai pu constater sur la version 3 du projet la portion sur la partie ouest de la route de l'Église figure encore dans les plans et pourtant il n'y a pas d'option ou d'entente de signer avec les propriétaires terriens (une pétition indiquant l'opposition au projet a d'ailleurs été déposée par les propriétaires terriens au dernier conseil municipal de Cacouna du 4 juin dernier)**

Le promoteur a donné un minimum d'information en prenant bien soin de faire signer chacun au plus vite et souvent en précisant que son voisin venait de signer et que tous étaient favorables au projet, qu'il n'y avait pas de risques et que tout était indiqué dans le contrat.

Le promoteur avait pour méthode de mettre une pression sur un peu tout le monde, tant les conseil municipaux en demandant de modifier leurs règlements pour les rendre conforme et en précisant bien l'urgence d'agir pour ne pas retarder le projet et ce dès l'annonce du développement du parc à l'automne 2004.

Depuis le printemps 2005, rien ou presque n'a bougé jusqu'en février 2006 lors de l'adoption du Règlement de Contrôle Intérimaire de la MRC. De plus, le promoteur nous donne l'impression d'improviser puisqu'en date du 14 juin 2006, (soit la veille de la date ultime pour le dépôt des mémoires) une troisième version du parc a été déposée ne correspondant toujours pas au Règlement de Contrôle Intérimaire.

Comme citoyen, je suis préoccupé par la présence de ces gigantesques tours dans le paysage. Cacouna est une municipalité avec une richesse patrimoniale reconnue et je crois qu'il est inopportun d'en implanter étant donné l'impact visuel et la proximité du périmètre urbain ainsi que le paysage exceptionnel que nous avons tout le long de la route 132 (est et ouest). D'ailleurs les simulations déposées le démontrent très bien. Je suis convaincu que les impacts sur le tourisme seront négatifs puis qu'il y a un début de saturation important.

Comme producteur agricole et propriétaire d'une ferme laitière, je n'ai pas signé le contrat d'option parce que les redevances sont nettement insuffisantes, ma ferme n'est pas à mille, deux mille ou trois mille dollars de l'éolienne de sa survie pour les inconvénients connus et inconnus.

Parmi les inconvénients, il y a les tensions parasites, c'est un gros problème pour les producteurs laitiers. J'ai fait quelques recherches entre autres sur Internet et quelques questions ont été posées au promoteur, mais il n'y a pas vraiment d'études connues de disponible. Il faudrait avoir des études et des informations supplémentaires. Les contrats sont préparés par et pour le promoteur qui s'est bien protégé mais je ne suis pas certain qu'il en soit ainsi pour le propriétaire terrien.

Comme je suis un administrateur du syndicat de base je me suis informé à différents intervenants et tous me recommandent fortement d'amener les producteurs à se regrouper pour pouvoir négocier avec le promoteur tant au niveau des redevances qu'au niveau des clauses du contrat. Au niveau des producteurs agricoles, je sens un questionnement et une certaine ambivalence, quelques uns m'en ont parlé, plusieurs se demandent s'il n'est pas trop tard et les autres sont convaincus du bien fondé des ententes avec le promoteur.

Personnellement, j'ai mentionné à différentes occasions à Monsieur Fortin et Monsieur Bouliane la nécessité de se rencontrer avec l'ensemble des producteurs, je n'ai jamais senti une réceptivité à ma demande sauf lors de la première partie des audiences le 18 mai dernier. Une première rencontre entre producteurs a eu lieu le 25 de mai à Cacouna et on est en attente d'une réponse de ceux-ci pour connaître l'étape à venir avec eux. Ce sera leur choix, leur décision.

Je voudrais aussi mentionner, que ces ententes créent des remous entre certains producteurs, soit celui qui a signé l'option et celui qui n'a pas signé parce qu'il n'est pas intéressé.

En conclusion, je crois sincèrement qu'avant que le BAPE autorise de tels projets, le gouvernement devrait légiférer pour encadrer l'implantation de parcs éoliens entre autres concernant le territoire agricole. On sait qu'il y a 2% du territoire du Québec qui est disponible pour l'agriculture et 98% pour le reste.

Je pense aussi que le projet de Sky Power et des Ressources Terravents est peut-être prématuré, d'autant plus qu'il est le plus gros projet éolien au Québec présentement. Je considère que le dossier présenté au BAPE par les promoteurs pour les audiences est incomplet, puisque des documents viennent juste d'être déposés et incomplets.

Je recommande au BAPE qu'il prenne un temps d'arrêt pour laisser retomber la poussière vue les circonstances afin de prendre une décision juste et éclairée.

Merci de votre attention

Marie-Louis Plourde